

Contrat Gaec des Co'pains 2024

Les objectifs et intérêts de l'AMAP des Carabes ayant été définis et acceptés par le consommateur lors de l'adhésion, le présent contrat concerne les modalités pratiques et financières liant l'adhérent de l'AMAP des Carabes avec le producteur cité ci-dessous.

Producteur : Sarah et Fabrice FELTEN et Pierre-Olivier ROUDIL

Adresse : GAEC des Co'pains 361, rue d'Haréville 88800 Valleroy le Sec	Labellisé bio depuis 2008 Tél. : 09 79 53 66 92 Courriel : legaecdscopains@gmail.com
--	---

Ce contrat est relatif à l'ensemble des denrées produites par le GAEC des Co'pains. Ces denrées sont la farine, le pain, les graines et les pâtes. Chaque denrée est rattachée à une commande d'engagement suivant le produit choisi. Chaque commande signée vaut acceptation du présent contrat uniquement pour le produit concerné.

Règlement :

Le paiement s'effectue au moment de la commande d'engagement, **en 1 chèque global ou en plusieurs chèques à l'ordre du producteur** (« GAEC des Co'pains»), transmis au référent.

Conservés par le référent, ces chèques seront remis au producteur à la première livraison du semestre ou de l'année.

Le désengagement d'un adhérent en cours d'année est possible à la condition de trouver un remplaçant.

Date limite :

La date limite de signature du contrat est fixée au **20 décembre 2023** .

Au-delà (notamment en cas de nouvel adhérent à l'AMAP), la contractualisation est possible mais soumise à l'aval du producteur et du bureau.

Engagements du consommateur :

- S'engager pour une ou plusieurs livraison(s) en réglant la somme à la signature du contrat d'engagement.
- Venir chercher ses produits aux moments prévus.
- En cas d'empêchement, prendre ses dispositions pour qu'une tierce personne se charge de récupérer ses produits.
- S'engager à respecter les statuts de l'association inspirés de la charte des AMAP, ainsi que le règlement intérieur sur le site de l'Amap .
- Reconnaître que les intempéries, les ravageurs, les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la production.
- Adhérer à l'AMAP et participer à la vie de l'association.
- Avoir envoyé son bulletin d'adhésion à l'AMAP pour l'année 2018 ainsi que le règlement correspondant.

Engagements du producteur :

- Livrer des produits de qualité issus de son agriculture biologique.
- Signaler rapidement au conseil d'administration de l'AMAP des Carabes les problèmes exceptionnels affectant l'activité ou la livraison.
- Respecter le cahier des charges de la culture biologique.
- Organiser son planning de production de manière à fournir une quantité suffisante des denrées à chaque livraison.
- Rester à l'écoute du consommateur.

Les dépôts sont :

pour Epinal / Golbey : Centre Léo Lagrange 8 avenue Salvatore Allende 88000 Epinal tél : 03 29 31 38 97	pour Docelles / Cheniménil : Mme Nicole Charnotet 11 rue de la Rosière 88460 Docelles tél : 03 29 66 29 15
--	---

Jour de distribution :

❖ **Les pâtes et la farine et les graines** (produits secs) seront disponibles aux dépôts aux dates suivantes :

les mardis pour Docelles		Les vendredis pour Epinal	
Mardi 13 février	Mardi 16 juillet	Vendredi 9 février	Vendredi 12 juillet
Mardi 9 avril	Mardi 10 septembre	Vendredi 5 avril	Vendredi 13 septembre
Mardi 4 juin	Mardi 5 novembre	Vendredi 31 mai	Vendredi 8 novembre

❖ **Le pain :**

- le dépôt de Docelles est livré **toutes les semaines, le mardi** après 19H00 environ.
- le dépôt de Léo Lagrange, à Epinal, est livré **toutes les semaines, le vendredi** entre 14H00 et 14H30.

6 . **PRODUITS SECS : farine, pâtes, graines**

Il est proposé de la farine semi complète et de la farine blanche issues de mélanges de blé cultivés en agriculture biologique, à une fréquence bimensuelle de janvier à décembre 2023. La farine est fraîchement moulue avant ensachage et n'a subi aucun traitement.

*Farine blanche : pour confectionner cakes, gâteaux, viennoiseries, pâtes feuilletées
*Farine semi-complète : pour confectionner crêpes, gaufres, sauces, pâtes à tarte et pain.

Référent produits secs :

Frédérique FRINGS
4 impasse de la Regulée
88600 Le Boulay
tél : 0329382197

	Détail Produit	Prix unitaires
Blé moderne semi-complète	2 kg	4,20 €
	5 kg	9,60 €
Blé variétés Population semi-complète	2 kg	4,50 €
	5 kg	11,25 €
Blé moderne blanche	2 kg	4,60 €
	5 kg	11,30 €
Petit-Épeautre semi-complète	1kg	6,20 €
	5kg	30,60 €
Seigle semi-complète	1 kg	2,00 €
	5 kg	9,15 €
Sarrasin semi-complète	1 kg	4,50 €
	5 kg	18,40 €
Blé poulard et oeufs	Fusilli 400 g	2,95 €
	Rigoletti 400 g	2,95 €
	Coquilli 400 g	2,95 €
	Maccheroni 400 g	2,95 €
	Tagliatelles 400 g	2,95 €
Blé khorazan, sans œuf	Rustici 400 g	3,45 €
Petit-Epeautre, sans œuf	Conchigli 400 g	3,45 €
Pois chiche 500 g		3,70 €
Lentillons 500g		3,05 €
Lentilles blondes 500g		3,32 €
Petit Epeautre 500g		3,15 €
Millet 500 g		2,25 €
Lin 500 g		1,95 €

7 . PAIN :

Il est proposé des pains au levain naturel, à base de farine semi-complète produite par les paysans boulangers du Gaec des Co' pains et cuits dans un four à bois.

La formule proposée est un engagement pour une somme annuelle avec un bon de commande trimestriel en fonction de vos besoins ; les ajustements de régularisation de paiement seront réalisés à chaque fin de trimestre .

Pain de blé	500 g	2,55 €
	1 kg	4,30 €
Pain de blé moulé	500 g	2,55 €
	750 g	3,35 €
Pain aux graines – Lin-	500 g	3,15 €
	1 kg	5,80 €
Pain aux graines –Tournesol -	500 g	3,25 €
	1 kg	5,90 €
Pain aux courges- MARDI	500g	3,25 €
Pain au Seigle- MARDI	500g	3,10 €
Pain Brioché- MARDI	500g	3,70 €

Pain aux raisins - VENDREDI	500g	3,70 €
Pain aux noix	500g	3,70 €
Pain multi-graines : lin, cameline & tournesol	500 g	3,70 €
	1 kg	6,40 €
Pain d'Anciennes variétés de blé, Variétés population de blé	500 g	3,25 €
	1 kg	6,10 €
Pain de Petit Epautre	500 g	5.50 €
	1 kg	10.30 €
Pain sarrasin, millet, châtaigne- VENDREDI	500 g	3,75 €
Brioche pur beurre - VENDREDI	350 g	4,40 €
	700 g	7,90 €

Référent pain :

Nadège MARCHAL
5 route de Padoux
88700 BULT
0771215658
nadegemarchal88@gmail.com